

# Comité citoyen de suivi

## Bilan SCoTaec- version détaillée

### 05 décembre 2025





# ORDRE DU JOUR

---

- 1 **Rappel du mandat et des sessions du comité de suivi**
- 2 **Comment les contributions sont prises en compte (PAS / DOO DAACL / volet AEC)**
- 3 **La suite (sera présenté lors de la réunion)**

# Rappel des séances avec le comité citoyen de suivi de la Convention citoyenne

**Mandat du comité de suivi** : « suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT valant PCAET, au regard des propositions de la Convention citoyenne. »

- Formation des membres : 12 novembre 2024
- Session 1 : 16 novembre 2024 sur le PAS.
- **Présentation en réunion publique** le 30 janvier 2025 sur le PAS.
- Session 2 : 29 avril 2025 sur le DOO.
- Session 3 : 06 mai 2025 sur le DAACL.
- **Présentations en réunions publiques** les 22 et 27 mai 2025 sur le DOO et le DAACL.
- Session 4 : 14 juin 2025 sur le plan action Air Energie Climat
- Session 5 : 09 septembre 2025 sur l'accord de Rouen
- **Signature de l'accord de Rouen** le 30 septembre 2025



Session de formation



Session 4

# Une contribution des instances tout au long des procédures de planification

2024-2025

**SCOT Air Energie Climat**

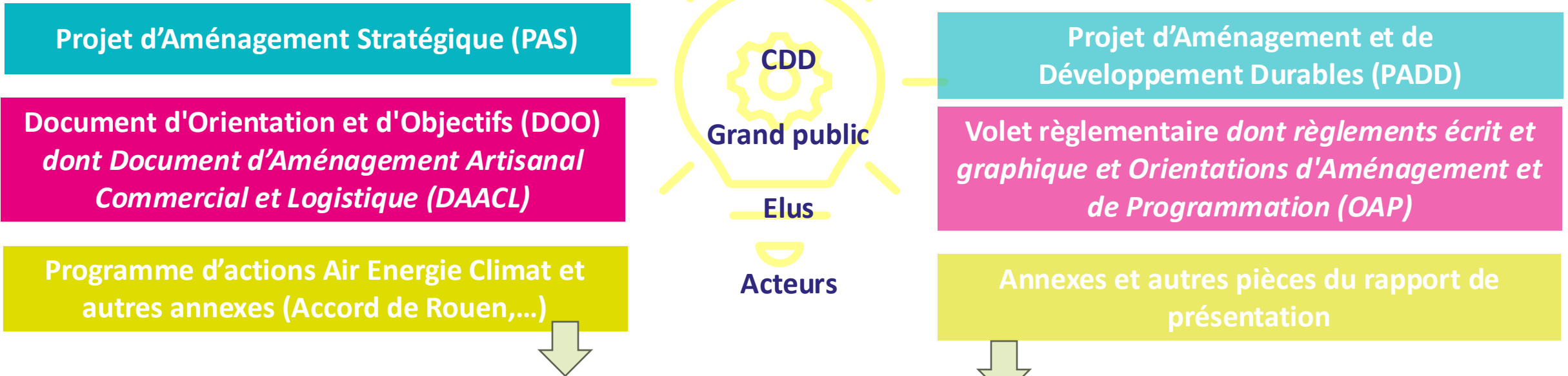
*Le document stratégique...*

## PROJET DE TERRITOIRE "Rouen Métropole 2050"

2026 -2027

**PLUi**

*Traduction Réglementaire*



**Bilan de la concertation SCOTaec**

(Comité de suivi : décembre 2025)

**Bilan de la concertation PLUi**



# Le Projet de Territoire Rouen Métropole 2050

---



# La convention citoyenne des transitions et le projet de territoire

## **Objectifs de la convention citoyenne :**

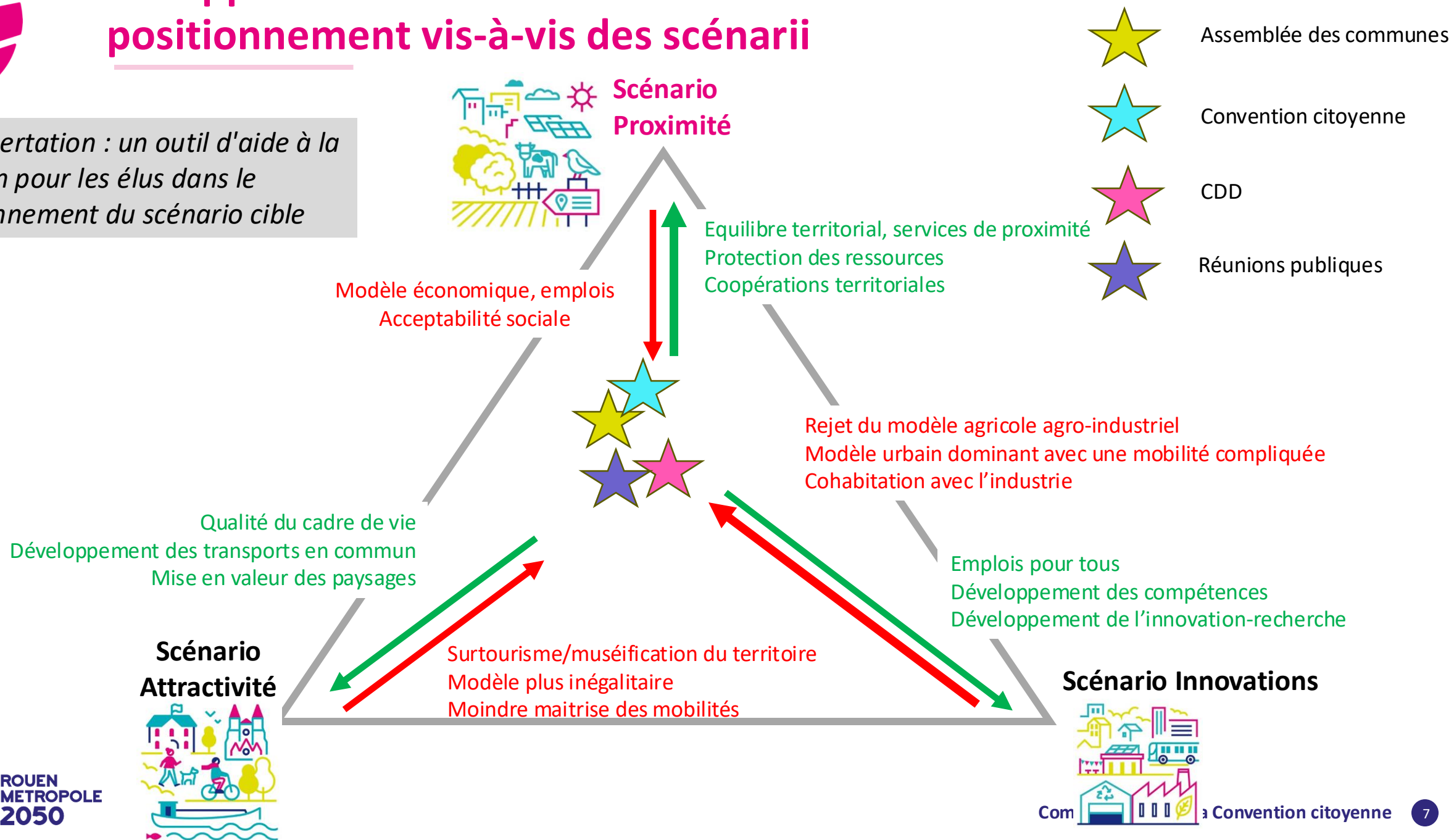
- ❖ *Éclairer les élus et les services en charge du SCoT-aec sur la vision que les citoyens ont d'une société et du territoire de la Métropole à l'horizon 2050 ;*
- ❖ *Éclairer les décideurs et les élus sur la position des citoyens face aux dilemmes de la planification ;*
- ❖ *Aider à identifier des actions et prendre des décisions dans le SCoT-aec et le PLUi qui favorisent les changements de mode de vie et l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050.*

## **6 sessions sur les dilemmes de l'aménagement**



# Les apports de la concertation : positionnement vis-à-vis des scénarii

La concertation : un outil d'aide à la décision pour les élus dans le positionnement du scénario cible





# Le Projet d'Aménagement Stratégique

1ere session du comité de suivi



## CODE COULEUR

---

→ EN ROSE : REMARQUE DU COMITE DE SUIVI  
PRISE EN COMPTE

→ EN BLEU : NON PRIS EN COMPTE

# Le Projet d'Aménagement Stratégique



Consultation du comité de suivi sur la V1 du PAS



## Demande de Forme

> un effort de vulgarisation réalisé sur l'ensemble du document (moins d'anglicisme, d'acronymes, et plus d'explications de termes techniques) afin que le document soit compréhensible par le plus grand nombre.

---

AXE 1 : De manière générale, les citoyens du Comité de suivi ont estimé que le PAS correspondait à **80% environ** à la vision définie par la Convention citoyenne.

### LES COMPLEMENTS AU PAS pour donner suite au comité de suivi

- Veiller à assurer une transition écologique **équitable**.
- Souligner l'importance de la **rénovation** et de la **réhabilitation** des logements vacants et vétustes.
- Avoir une **exigence accrue concernant l'utilisation de matériaux durables et biosourcés**.
- **Association des habitants : Favoriser l'acceptation des mesures et renforcer la pédagogie environnementale.**

### LES COMPLEMENTS AU PAS pour donner suite au comité de suivi

- **la prise en compte des impacts** (sonores, visuels, olfactifs, ...) dans la répartition des fonctions et usages dans le territoire.
- « **La Seine n'est pas que Normande et on ne peut pas tout lui demander** » : **les orientations concernant cet axe ont été retravaillées avec les élus.** Un resserrement des fonctions données à la Seine a été indiqué et un socle lié au ménagement de la Seine a été formulé. Il est ainsi indiqué dans le PAS : « *Si les différentes fonctions (Seine naturelle, Seine en transition, Seine à vivre, Seine support de développement économique) trouveront une déclinaison adaptée à chaque partie du territoire, le ménagement et la préservation du fleuve constituent un socle incontournable.* »

### LES MESURES NON RETENUES

La proposition des citoyens de “**Mettre en place des mesures contraignantes pour les entreprises afin de favoriser des pratiques plus responsables**” a été soumise à l'arbitrage des élus mais n'a pas été retenue car de nombreuses réglementations existent déjà et sont imposées par l'Etat. Par ailleurs, la Métropole souhaite plutôt accompagner les entreprises vers la décarbonation par exemple plutôt que contraindre.

Le sujet de **l'autonomie alimentaire** est évoqué par l'ensemble des instances de concertation, **mais l'indication d'un objectif chiffré n'a pas été retenue.** En 2019, l'autonomie alimentaire du territoire s'élevait à 10% environ. Le PAS envisage de renforcer les capacités d'une production agricole locale et promouvoir une alimentation de proximité, saine et de qualité. La Métropole vise à l'horizon 20 ans à maintenir l'activité agricole essentielle pour le territoire et à développer une alimentation locale en circuits courts, avec des produits sains (50% de SAU en Bio d'ici 2050 ; 20% d'ici 2032). Cf également le commentaire sur le DOO

### LES COMPLEMENTS AU PAS pour donner suite au comité de suivi

#### - Les ajouts dans le chapitre « une Métropole solidaire »

- Favoriser l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir, afin de créer un territoire festif, rayonnant, où il fait bon vivre
- Prévenir la fracture numérique, notamment face à la dématérialisation croissante des services, en prenant en compte les besoins des Personnes à Mobilité Réduites et des personnes en situation d'illectronisme.
- Mettre en place un accompagnement financier pour les particuliers, afin de rendre les réhabilitations énergétiques plus accessibles, en tenant compte du rapport coût / amortissement / économies réalisées.

#### - Les ajouts dans le chapitre « une Métropole accueillante »,

- la question de l'accueil des personnes vulnérables, handicapées a été abordée
- La Métropole Rouen Normandie doit avoir la capacité de garder les jeunes sur son territoire. Ceci a conduit les élus à affirmer la nécessité de faciliter l'intégration des étudiants dans la vie métropolitaine et à viser la création d'emplois qualifiés pour que les étudiants puissent demeurer sur le territoire.

#### - Les ajouts dans le chapitre « une Métropole rayonnante »,

- le renforcement des orientations concernant l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Développer les lieux de rencontre et de services, comme des centres sociaux ou maisons citoyennes, dans les communes, afin de renforcer le lien social et l'accès aux services essentiels.

Par ailleurs, les citoyens du Comité de suivi de la convention souhaitent que **les zones commerciales soient progressivement « décommercialisées » et réaménagées pour favoriser les commerces de centre-ville**. Ils proposaient que ces zones soient transformées en espaces renaturés, en bureaux pour entreprises, ou en lieux culturels, tout en améliorant leur desserte par les transports en commun. **Il a été choisi par les élus de permettre l'ouverture à une mixité des fonctions pour certaines zones commerciales, intégrées au tissu urbain.** (voir le chapitre dédié au document d'aménagement artisanal, commercial et logistique DAACL)



# Le DOO

2<sup>e</sup> session du comité de suivi



→ Détermine les conditions d'application du PAS en **prescriptions/recommandations** territorialisées et définit des objectifs chiffrés dans les domaines fixés par la loi

## Chapitre 1 : Une métropole vivable à l'horizon 2050

Les sujets : stratégie Eviter-Réduire-Compenser / Biodiversité / Trame Verte et Bleue / sobriété foncière / ressources en eau / ressources minérales

## Chapitre 2 : Bien vivre dans la Métropole au quotidien

Les sujets : armature territoriale / habitat / commerce et équipements / mobilités / paysages

## Chapitre 3 : S'adapter pour renforcer le dynamisme de la Métropole

Les sujets : transition des espaces économiques / touristiques / agricoles et forestiers / résilience face aux risques / transition énergétique)

**Document opposable selon un principe de compatibilité :**

- Plan Local d'Urbanisme
- Programme Local de l'Habitat, Plan des Mobilités, etc.
- Autorisation d'exploitation commerciale
- Opération de plus de 5 000m<sup>2</sup> de surface de plancher

# Le DOO - axe 1 : Une métropole vivable à l'horizon 2050

Le Comité de suivi aurait souhaité retrouver les éléments suivants en lien avec les thématiques du ZAN et de préservation de la nature :

- **Une interdiction des pollutions** industrielles et urbaines, des produits phytosanitaires pour **protéger les captages stratégiques du territoire** ;
- Une mention au **patrimoine forestier et une gestion collective des forêts (publiques privées)** par la Métropole Rouen Normandie et les citoyens.

## Les apports de la concertation sur le DOO :

- Le DOO mentionne la préservation de l'ensemble des cours d'eau sur le territoire
- Le DOO évoque la **vulnérabilité des périmètres de aires de captage** et prévoit des orientations relatives à des démarches volontaristes d'acquisition, d'amélioration et d'exploitation des connaissances afin d'adapter l'aménagement du territoire, les pratiques agricoles et la stratégie foncière de la Métropole. Par ailleurs, des dispositions visent à ne pas accroître les risques de pollution.
- Le DOO évoque « Sur les réservoirs boisés sont autorisés uniquement les occupations de l'espace n'altérant pas leurs qualités »; « Afin de protéger l'intégrité des forêts du territoire, la pérennité des lisières forestières est garantie » . Le chapitre 3 évoque également la transition des espaces forestiers
- **Attention : les modes de gestion des forêts ne peuvent pas être régis par les documents de planification**
- Le DOO évoque également dans son troisième chapitre la lutte contre les pollutions.

# Le DOO - axe 2 : Bien vivre dans la Métropole au quotidien

## Les apports dans l'axe 2

### Concernant les équipements et commerces :

Le Comité de suivi de la Convention citoyenne a indiqué : le DOO aurait dû traiter également de l'accompagnement de commerces de proximité dans les villages, ainsi que de la mobilisation des habitants pour la mise en œuvre de cet objectif.

- **Le DOO formule une déclinaison de l'armature urbaine en bassins de vie d'une part et en niveau d'armature urbaine d'autre part. Des orientations et recommandations ont été formulées afin de répondre aux enjeux de la proximité évoqués par les citoyens à chacun de ces niveaux.**
- **Mobilisation des habitants sur comportement d'achat de proximité :** Ce sujet ne dépend pas du DOO mais des actions liées aux changements de comportements

### Concernant l'habitat et les dimensions sociétales, la solidarité

- La concertation a poussé à développer dans le DOO les sujets relatifs aux tiers lieux, aux épiceries sociales et solidaires, la desserte pour tous, l'habitat inclusif, l'Economie Sociale et Solidaire, un accès aux activités culturelles, sportives et touristiques pour tous

#### **Quelques extraits du DOO (version de travail- chapitre 2 – novembre 2025 )**

"Garantir un accès de proximité aux commerces du quotidien dans l'ensemble des niveaux de centralités, par des modes doux et actifs, constitue le socle d'une Métropole des proximités, où il fait bon vivre."

#### **Recommandation : Préserver la diversité commerciale et soutenir l'économie de proximité**

Les communes sont encouragées à :

- Instaurer des périmètres de préemption sur les baux ou fonds de commerce, afin de préserver leur diversité commerciale ou de favoriser l'implantation d'activités complémentaires.
- Soutenir les marchés et halles ; le maintien et la création des équipements et aménagements nécessaires, en cohérence avec le tissu existant et les polarités commerciales en centralité, sont recherchés.
- Valoriser et encourager les activités de restauration assise. Elles pourront prévoir des aménagements adaptés (terrasses notamment), qui permettent d'amplifier leur potentiel d'animation, toujours dans le respect de la qualité des espaces publics.

#### **Extrait du DOO (chapitre dédié au tourisme/ sport / culture) – version de travail – Novembre 2025**

Faciliter l'accès aux espaces sportifs et culturels tels que :

- le soutien à l'installation d'équipements sportifs dans l'espace public en tant que vecteur de lien social et de bien-être pour la population.
- Le renforcement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des sites.

#### **Extrait du DOO (chapitre dédié à l'habitat) – version de travail – Novembre 2025**

Développer des logements adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux séniors via des projets d'habitat inclusif ou regroupés



# Le DOO - axe 2 : Bien vivre dans la Métropole au quotidien

---

## Concernant les mobilités :

Demande des citoyens : il aurait été souhaitable que le DOO inscrive la possibilité de voies dédiées au covoiturage.

- **Le DOO précise la création de lignes routières express et le développement du véhicule partagé** afin de relier les polarités interne et externes à la Métropole
- **Pour le développement des modes de déplacements ferrés** sollicités par les citoyens : le DOO prévoit de “Déployer le Service Express Régionale Métropolitain (SERM) et la ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)”.

Demande des citoyens concernant les transports en communs

- **développer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial** : avec des lignes transversales notamment
- développement d’une offre de mobilité décarbonée répondant aux enjeux touristiques (**déploiement de navettes fluviales**, itinéraires vélos entre communes, lignes le week-end) : la formulation permet de répondre partiellement aux enjeux soulevés par les citoyens. **Les déplacements quotidiens par navettes fluviales ne sont pas compétitifs par rapport aux autres modes de déplacements.**



# Le DOO - axe 3 : S'adapter pour renforcer le dynamisme de la Métropole

Ce troisième axe reprend des éléments essentiels qui avaient été proposés dans le rapport de la Convention citoyenne :

Le Comité de suivi aurait souhaité que le DOO inscrive également les éléments suivants :

- **La souveraineté alimentaire.** La Convention citoyenne avait conclu qu'il n'était pas possible d'atteindre une souveraineté alimentaire totale avec les surfaces agricoles existantes du territoire mais qu'il était important de se fixer un objectif mesurable ;
- **Un développement du thème de l'agroécologie ;**
- La création d'activités économiques pour **les étudiants de la MRN** et la **formation des étudiants dans les nouvelles technologies** ;
- Des éléments sur le développement de **l'Axe Seine.**
- Une interdiction des **pollutions industrielles et urbaines**, des produits phytosanitaires pour protéger les captages stratégiques du territoire ; (réponse dans axe 1)

## Les apports dans le DOO concernant le sujet de la souveraineté alimentaire :

Les citoyens ont demandé à ce qu'un objectif chiffré soit déterminé en termes d'autonomie alimentaire mais la Métropole ne dispose pas d'outil et d'indicateur pour évaluer les évolutions de l'autonomie alimentaire (évaluation des changements de pratiques, de la création de nouvelles filières et de leur incidence sur l'autonomie alimentaire). Néanmoins de nombreuses actions sont mentionnées concourant à une progression de l'autonomie alimentaire d'ici 2050 (soutien de filière, ceinture maraîchère ...)

Concernant la thématique de l'agroécologie il est indiqué « organiser la transition des espaces agricole » et mentionne plusieurs orientations relatives à la protection des sols agricoles dont celles relatives à l'agroécologie.

Concernant les besoins relatifs aux besoins et formations des étudiants : il est bien indiqué « il s'agit de former les différents profils (étudiants, salariés, personnes en recherche d'emploi) sur les compétences attendues par les entreprises du territoire. » Le DOO précise également « les documents de planification mettent en place les conditions favorables au développement d'une vie étudiante riche et attractive et à l'intégration des étudiants dans la vie métropolitaine. ».

Concernant le développement de l'axe Seine, le DOO mentionne les projets en termes de transport fluvial et la mise en œuvre d'expérimentations.



# Le DAACL

3<sup>e</sup> session du comité de suivi

## Son contenu :



### Atlas cartographique DAACL

Définit l'armature commerciale en localisant les polarités commerciales en centralités et en Secteurs d'Implantation Périphérique (SIP)

### Panel de règles

Fixe les principes d'organisation spatiale des aménagements commerciaux et de logistique commerciale, et leurs conditions d'implantation dans les différentes polarités de l'armature commerciale



Application selon un principe de compatibilité :

→ Lors de l'examen des dossiers passant à la

**Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC :**

instance administrative qui examine et autorise les projets de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à **1 000 m<sup>2</sup>.**)

→ PLU

### Orientations du DAACL

#### Conforter les polarités commerciales en centralités

- Faire des centralités des lieux d'implantation exclusifs du commerce de proximité
- Affirmer l'hypercentre rive droite comme centralité régionale
- Préserver une offre diversifiée et locale, soutenant la mixité commerciale
- Renforcer la qualité urbaine et environnementale, par la mobilisation des locaux vacants/friches, par des implantations valorisant le cadre de vie

#### Maîtriser et repenser les polarités commerciales en secteur d'implantation périphérique (SIP)

- Stabiliser et requalifier les zones commerciales
- Ouvrir une mixité fonctionnelle ciblée dans certains SIP
- Rationaliser l'offre : seuil minimal 400 m<sup>2</sup>, pas de nouvelles galeries marchandes, encadrement renforcé des surfaces > 2 500 m<sup>2</sup>
- Confirmer le rôle régional du Clos-aux-Antes / Tourville la Rivière
- Améliorer l'accessibilité : cheminements piétons/cycles, mutualisation et optimisation du stationnement
- Élever la qualité urbaine et environnementale et accélérer la transition énergétique

#### Organiser la logistique commerciale durable

- Entrepôts de logistique commerciale: implantation privilégiée en SIP, voire dans les zones d'activités dédiées, avec une ouverture possible aux centralités pour les petits formats bas-carbone
- Darks stores/kitchen: autorisés exclusivement en SIP
- Autres points de retraits (automobiles/piétons): des implantations possibles dans les polarités en centralités, des implantation plus encadrées dans les SIP



# Le DAACL : les centralités commerciales

Le DAACL a pour objectif principal de « conforter les fonctions commerciales dans les centralités ».

1. Le Comité de suivi s'aligne sur cet objectif, en soutenant la **préservation des commerces dans les centres-villes et les centres-bourgs**.

*Le DAACL : autorisation de petits commerces dans les centres bourgs et centralités de proximité (définis dans l'armature urbaine) ne possédant aucune polarité commerciale.*

2. **Les citoyens ont demandé de mettre fin à la création de centres commerciaux**, une orientation qu'ils regrettent de ne pas retrouver dans le DAACL au stade de leur consultation.

*Le DAACL vise à ne pas autoriser l'extension des Secteurs d'Implantation Périphériques et la création de nouveaux centres commerciaux..*

3. Le Comité de suivi a préconisé **d'éviter dans les centres commerciaux les activités que l'on retrouve en centre-ville**.

*Cette préconisation a été prise en compte : Les SIP doivent accueillir prioritairement des équipements commerciaux relevant d'activités commerciales d'achats lourds, c'est-à-dire en équipement de la maison, bricolage, électroménagers et jardinage. Ils peuvent accueillir les commerces d'achats légers ou commerces relevant d'activités de proximité (liés à l'équipement de la personne, la culture, les loisirs et le sport) s'ils ont une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>. Les commerces d'achats légers ou de proximité s'installent prioritairement en centralité.*

4. **Quelques membres du Comité de suivi ont proposé également de mettre en place une fiscalité attractive** dans les centralités afin de favoriser le maintien ou l'installation de petits commerces, considérant qu'elle pourrait désavantager, par la même occasion, les grands commerces des zones commerciales. **La mise en place de fiscalité ne dépend pas du DAACL.**

5. Les citoyens ont demandé de **créer des thématiques innovantes par zone d'activité commerciale** pour créer un réseau et une complémentarité entre les zones. **Le DAACL ne permettra pas de privilégier des thématiques par zone commerciale.**



# Le DAACL Les Secteurs d'Implantation Périphérique (SIP)

## Les apports de la concertation dans le projet de SCoT-AEC

*Les citoyens : Demande de mixité fonctionnelle des secteurs d'implantation périphériques*

- *Il a été décidé d'autoriser la mixité fonctionnelle sur certains types de polarités commerciales tels que les Secteurs d'Implantation Périphériques connectés au tissu urbain.*

*Les citoyens : Proposition d'accueil de loisirs dans les Secteurs d'Implantation Périphérique*

- *Il a été décidé d'autoriser des fonctions de loisirs dans l'ensemble des SIP.*

*Les citoyens : Demandes d'accessibilité vers les SIP et dans leur périmètre pour l'ensemble des modes de déplacement ;*

- *Le DAACL encourage la mise en place d'une réflexion globale à l'échelle de chaque SIP pour développer des liaisons sécurisées et continues pour les modes actifs (cheminements piétons, itinéraires cyclables, Personnes à Mobilité Réduite), depuis les lieux de vie et les centralités les plus proches, ainsi que, le cas échéant, depuis les arrêts de transport en commun, mais aussi au sein de la zone elle-même. Chaque projet commercial devra s'inscrire dans ce cadre.*

*Les citoyens : Demande mutualisation du stationnement,*

- *Le DAACL encourage la mise en place d'une réflexion globale à l'échelle de chaque SIP pour développer la mutualisation du stationnement entre les enseignes.*



# Le DAACL Les conditions d'implantation des lockers et des drives

---

## Les apports de la concertation dans le projet de SCoT-AEC

### *Les citoyens : Réglementer Les lockers et les drives*

- *la concertation a contribué à la réflexion sur les critères d'implantation pour les lockers (consignes) : ceux-ci devant participer à l'animation urbaine des centres-bourgs, centres-villes. Aussi, ceux-ci sont autorisés au sein des polarités commerciales en centralité, en SIP de proximité ou dans les SIP connectés*
- *ils sont donc interdits dans les SIP de rayonnement régional, majeur ou intermédiaires et dans les zones dédiées au logement comme le sollicitait les citoyens du comité de suivi*

Les citoyens ont demandé à ce que les lockers contiennent un espace dédié aux produits locaux et renforcer les circuits courts,

- *Les autorisations de créations de lockers pour circuits courts ont été renforcées mais le DAACL ne peut pas exiger des services de livraison de colis de dédier une part des lockers aux circuits courts.*

*Nécessité de travailler leur intégration dans le paysage urbain.*

- *Les lockers et les drives font l'objet de prescriptions et d'une recommandation visant à définir des conditions d'implantation, leur intégration paysagère et le DAACL encourage le PLUi à définir des conditions d'implantations urbaines.*



# Le Plan d'Action Air Energie Climat et accords de Rouen

4<sup>e</sup> session du comité de suivi



# Plan d'Action Air Energie Climat – 3 retours pris en compte dans les fiches actions

---

**Avis CSC** : La fiche action 1.1.1 « **Accompagner la rénovation du parc privé grâce à Energies Métropole, outil d'information, de conseil et d'accompagnement** » a été critiquée car elle mettait davantage l'accent sur la sensibilisation que sur la participation et l'engagement des citoyens.

**Les modifications de la fiche** : La fiche action a été adaptée pour **intégrer davantage la mobilisation citoyenne et l'implication des citoyens.**

**Avis CSC** : Si les membres du Comité de suivi citoyen sont d'accord avec les pratiques proposées dans **la fiche action 3.1.1 « Promouvoir, soutenir et maintenir des pratiques agroécologiques durables »**, ils ont émis un point de vigilance sur la protection des prairies et la gestion du méthane lié à l'élevage bovin. Ils ont préconisé également d'avoir des élevages plus petits ou d'autres modes d'occupation des sols.

**Les apports pour la fiche action** : La fiche action vise un type d'élevage extensif à l'herbe/prairie naturelle, de petite à moyenne taille, (également visé dans le Projet Alimentaire Territorial - PAT au travers de labels ciblés par la Métropole et par AgriParis Seine). Des Paiements pour Services Environnementaux Herbe sont également envisagés. Pour donner suite à la demande du Comité de suivi de la convention citoyenne, une présentation du PAT pourrait être envisagée en 2026.



# Plan d'Action Air Energie Climat – 3 retours pris en compte dans les fiches actions

**Avis CSC :** Les membres du Comité de suivi citoyen ont critiqué la **fiche action 13.1.1 « Elaborer un plan Piétons »**, estimant qu'elle repose sur des efforts de sensibilisation au détriment de mesures concrètes de sécurisation et d'aménagement. Selon eux, il manque d'une véritable dimension d'aménagement dans cette fiche. Ils ont insisté sur la nécessité de :

- Renforcer les aménagements routiers en particulier dans les petites communes et les zones intercommunales afin de rendre la marche accessible et sécurisée pour tous (poussettes, PMR, piétons, vélo).
- Assurer la continuité des aménagements.
- Reconnaître la marche comme un véritable mode de déplacement.
- Impliquer activement les communes en soulignant l'importance de leur rôle et de leur travail dans la mise en œuvre des aménagements nécessaires.

**Les modifications de la fiche :** Concernant l'aménagement des routes et abords de routes dans et entre les "petites" communes, dans les agglomérations, il est prévu que chaque aménagement permette une mise en accessibilité.

En dehors des agglomérations, compte-tenu des moyens considérables à envisager (acquisitions foncières, artificialisation) pour assurer des continuités piétonnes le long des routes entre les agglomérations, cette action n'a pas été proposée dans le Plan Piéton. En revanche, le confortement et le balisage d'itinéraires et sentiers existants est bien prévu.

Les continuités d'aménagement, la marche en tant que mode de déplacement et la concertation des communes seront prises en compte dans le Plan Piéton tel que décrit dans la fiche précisée pour donner suite à la contribution (actions définies en concertation avec les élus locaux).



# Plan d'Action Air Energie Climat – 3 retours non pris en compte dans les fiches actions

**Avis CSC :** Sur la fiche action 3.2-3 « Réduire les consommations d'eau », les membres du comité de suivi ont émis les remarques suivantes "1) Arrêter de mettre de l'eau potable dans les toilettes. 2) Ne faut-il pas collecter les urines pour le maraichage ?"

**Explications des services :** 1) Les usages de l'eau pluviale dans l'habitation sont cadrés par une réglementation nationale.

2) Coût disproportionné d'une collecte des urines au regard de son impact par rapport aux amendements organiques type compost. Question de l'impact sanitaire / traitement avant épandage ? (ex : urines chargées de résidus de médicaments)...

**Avis CSC :** Sur la fiche action 9.3-2 « Accompagner les travailleurs sociaux et les associations » les citoyens ont formulé les remarques suivantes : "Besoin d'un suivi et d'une évaluation : est-ce que les pratiques des citoyens sont transformées ? quels sont les freins identifiés ?"

**Explication des services :** L'évaluation au niveau individuel reste difficile à mener sur du qualitatif. Nous n'avons actuellement que du quantitatif (nombre de participants aux actions et ateliers). Le suivi de l'évolution des pratiques à une échelle plus large est visé par le baromètre des modes de vie.



# Plan d'Action Air Energie Climat – 3 retours non pris en compte dans les fiches actions

---

**Avis CSC :** Sur la fiche action 9.1-1 « **Améliorer la qualité de l'air intérieur** », les membres du comité de suivi ont émis les remarques suivantes "Faire le lien avec les écomatériaux (rénovation et construction, engagements des entreprises du bâtiment, filières d'écomatériaux ; attention à ne pas accroître l'écoanxiété ; ajouter une action de mise à disposition de détecteurs de pollution intérieure, organiser des challenges..."

**Explications des services :** Lien de fait avec les matériaux biosourcés. En revanche, pour organiser des challenges, il faut pouvoir se comparer dans le temps ou l'espace, les conditions aération, la météo (hydrométrie) et les habitudes de vies peuvent faire varier d'une heure à l'autre les concentrations de pollutions. (trop de facteurs, trop de sources et de polluants à suivre)



## Texte finalisé figurant dans l'Accord de Rouen pour le climat #2

---

### **Vision du territoire en 2050 de la Convention Citoyenne des Transitions de la Métropole Rouen Normandie**

La Convention Citoyenne des Transitions, lancée en juin 2023, a réuni pendant neuf mois 80 citoyens représentatifs du territoire pour élaborer des propositions en faveur d'un avenir durable face aux défis climatiques et environnementaux, dans la perspective de la révision de documents de planification à l'horizon 2050.

Six week-ends de travail organisés autour de trois grands axes -aménagement du territoire, risques et nature, et attractivité énergétique- ont permis aux membres d'être formés aux enjeux de la transition écologique, de consulter des experts, de débattre collectivement et de formuler des recommandations concrètes.

Leur rapport final, adopté à une large majorité, reflète une mobilisation citoyenne forte et structurée pour orienter les politiques locales vers une société plus résiliente et bas carbone. Vous pouvez télécharger leur rapport final sur JeParticipe.

À la suite des travaux de la Convention citoyenne, et à leur demande, la Métropole Rouen Normandie a mis en place un Comité citoyen de suivi de la Convention en novembre 2024. Celui-ci a pour objectif de suivre la mise en œuvre et les suites de l'élaboration du SCoT-AEC et de la révision du PLUi, au regard des propositions de la Convention. Il est constitué de 53 citoyens, dont plusieurs membres de la Convention citoyenne et de nouveaux citoyens volontaires.



## Texte finalisé figurant dans l'Accord de Rouen pour le climat #2

---

Extrait de la vision de la Métropole en 2050 issu du rapport de la Convention Citoyenne des transitions de la Métropole Rouen Normandie, juin 2024 :

*« Nous vivons dans une société dans laquelle le citoyen partage plus et dans laquelle la démocratie participative contribue à l'écoute, l'échange et la coopération. Les décisions sont concertées à l'échelle de la Métropole avec les habitants. C'est une société dans laquelle l'éducation et la formation tout au long de la vie accompagnent tous les changements nécessaires, dans laquelle les lieux de rencontre, d'échange et de partage permettent de se retrouver et de créer du lien. Le partage des usages et des biens, des voitures aux perceuses, favorise la rencontre, permet de faire du local, protéger la biodiversité, limiter le gaspillage.*

*La société est plus humaine et solidaire car elle repose sur la coopération. On se déplace par des modes de transports actifs qui apportent à tous du bien-être. Pour de moindres déplacements et pour mutualiser les espaces, le télétravail, les espaces de travail partagés et la visioconférence sont généralisés quand cela est possible et souhaité, tout en conservant des contacts humains.*

*Être écologique et mieux partager permet de vivre mieux. Notre modèle social, éthique et résilient fait l'objet d'études internationales ! La Métropole accompagne et encourage la notion de partage dans tous les domaines. »*

Les membres citoyens du Comité de suivi de la Convention Citoyenne des Transitions soulignent que l'Accord de Rouen pour le climat #2 s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la vision collective définie par la Convention dans son rapport final. Cet accord incarne ainsi les engagements concrets issus des travaux citoyens

**167 signataires dont 16 citoyens du Comité de suivi**



# LA SUITE ...

Le comité de suivi sur le PLUi

# Une contribution des instances tout au long des procédures de planification

2024-2025

**SCOT Air Energie Climat**

*Le document stratégique...*

## PROJET DE TERRITOIRE "Rouen Métropole 2050"

2026 -2027

**PLUi**

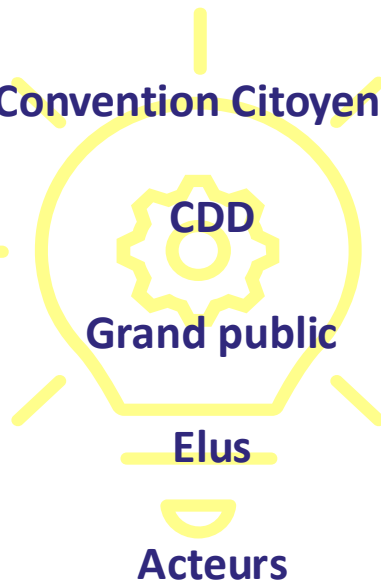
*Traduction Réglementaire*

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)  
*dont Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)*

Programme d'actions Air Energie Climat et autres annexes (Accord de Rouen,...)

Convention Citoyenne



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*Volet réglementaire dont règlements écrit et graphique et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)*

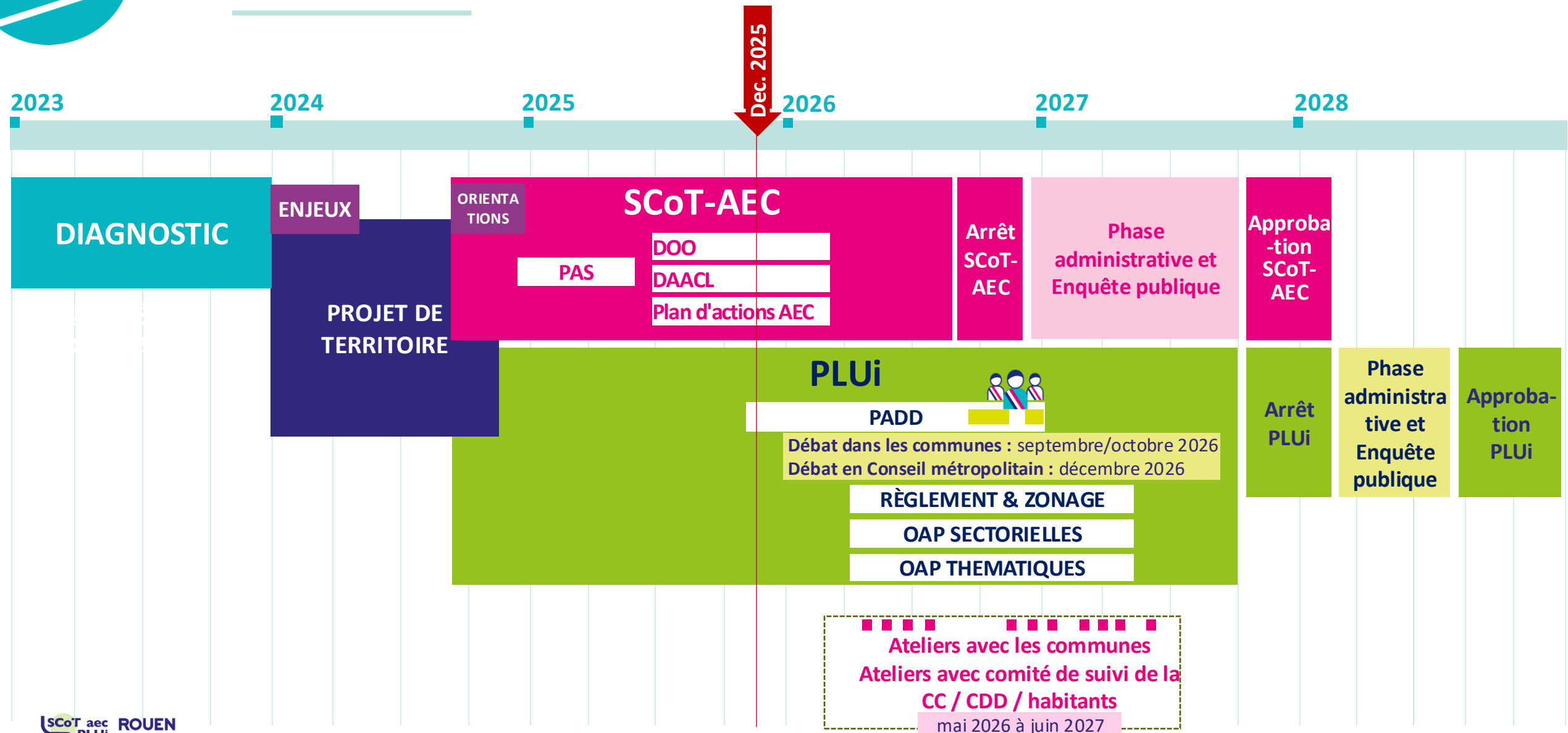
Annexes et autres pièces du rapport de présentation

**Bilan de la concertation SCOTaec**

(fin 2026)

**Bilan de la concertation PLUi**

# Calendrier général élaboration SCoT-AEC / révision PLUi



**MERCI POUR VOTRE  
PARTICIPATION !**

